

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article4288>

# Organisation générale de l'armée de l'air

- Défense - France -



Date de mise en ligne : mercredi 25 avril 2007

---

Spyworld Actu

---

Le ministre de la Défense a présenté un décret modifiant le décret n° 91-672 du 14 juillet 1991 portant organisation générale de l'armée de l'air ainsi qu'un décret modifiant la première partie du code de la défense (partie réglementaire).

L'armée de l'air participe aujourd'hui à des opérations extérieures complexes et intervient sur des théâtres de plus en plus nombreux et éloignés. Il est donc indispensable d'adapter les structures de commandement existantes aux nouvelles conditions d'emploi.

Le décret regroupe les compétences par pôles d'expertise, en substituant une approche fonctionnelle à l'approche territoriale traditionnelle. Il supprime les régions aériennes et regroupe leurs attributions par pôle d'expertise :

- ▶ la préparation des forces est confiée au commandement des forces aériennes ;
- ▶ les opérations sont de la responsabilité du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes ;
- ▶ le soutien des forces est exercé par le commandement du soutien des forces aériennes ;
- ▶ la gestion des ressources humaines relève de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air ;
- ▶ le soutien administratif et financier de l'ensemble est assuré par le service de l'administration générale et des finances, issu du service du commissariat de l'air.

Cette réforme illustre l'effort de modernisation du ministère de la Défense et d'optimisation de ses moyens.

*Post-scriptum :*

<http://www.premier-ministre.gouv.fr...>